Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 9 août 2013

INFORMATION MEDIAS

Stand dédié au service civique
lors de la journée internationale de la jeunesse 2013

Le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française, en sa qualité de référent territorial du service civique, sera présent à la journée internationale de la jeunesse organisée par l'union polynésienne pour la jeunesse en partenariat avec le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur de la jeunesse et des sports, **le samedi 10 août 2013,** au parc Bougainville et dans le grand parking à Tarahoi.

A cette occasion, **un stand d'information relatif au service civique sera ouvert** et permettra aux jeunes polynésiens de s'informer sur les opportunités professionnelles du dispositif.

Le service civique consiste à apporter un concours temporaire à la collectivité dans le cadre d'une mission d'intérêt général. Le contrat de service civique peut prendre deux formes :

- ✓ L'engagement de service civique ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois donnant lieu à la perception d'une indemnité fixée au 1er janvier 2013 à 60 525 FCFP par mois et au bénéfice d'une protection sociale complète prises en charge par l'Etat ;

- ✓ Le volontariat de service civique s'adresse aux personnes âgées de plus de 25 ans et par dérogation aux jeunes âgées de 18 à 25 ans pour une durée de 6 à 24 mois. L'indemnisation varie au 1er janvier 2013 entre 13 778 FCFP et 92 265 FCFP prise en charge par l'organisme d'accueil.

Depuis la signature le 13 septembre 2011 de la convention Etat-Pays relative aux conditions d'emploi des volontaires du service civique en Polynésie française, un peu plus de 130 contrats ont été signés.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, rendez-vous :
- soit sur le site internet de l'agence du service civique : www.service-civique.gouv.fr ;
- soit sur le site internet du haut-commissariat : www.haut-commissariat-polynesie-francaise.pf/Ressources-Humaines/Le-service-civique ;
- soit au stand du service civique le samedi 10 août 2013.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr